

Gilles Deleuze, de « l'effet de langage » à l'acte de parole – enjeux d'une pragmatique de l'expression

Anaïs Jomat
Université Saint-Louis, Bruxelles

Abstract

Gilles Deleuze, from the « effect of language » to the concept of « speech act » – issues of a pragmatics of expression

Is there room for something like a philosophy of language in the work of G. Deleuze? Looking back to his 1969 piece, *Logique du sens*, what seems to be primarily at stake for him in the analysis of language is the problem of the onto-logical nature of sense, which he describes, referring to the Stoics, as an « incorporeal event » or a « surface effect ». At the time, Deleuze seeks to distance himself, according to a view that still owes much to structural linguistics, from a propositional picture of logic that he locates in the analytical tradition. The relevant issue is not to investigate the grounds of logic, but to understand how meaning can take effect at the shared surface of propositions and things. Eleven years later however, in *Mille Plateaux*, his views on the efficiency of expression seem to have shifted: departing from a picture of meaning as an incorporeal “language effect”, it evolves to that of an incorporeal act of speech, in reference to pragmatics and to J.L. Austin's concept of illocutionary force. The purpose of this paper is to analyse the consequences of such a conceptual shift, in order to clarify Deleuze's relationship to philosophy of language.

Keywords: Deleuze, Austin, Benveniste, performativity, speech acts, pragmatics, linguistic structuralism, expression, meaning, speech act theory

Lorsque Deleuze fait paraître, en 1969, un ouvrage intitulé *Logique du sens*, tout inviterait à penser que son programme de recherche s'oriente désormais vers le domaine de la philosophie du langage. En effet, ce qui est alors en jeu pour lui, c'est bien le statut logique et ontologique du sens, qu'il caractérise, en référence aux stoïciens, comme un *événement incorporel*, ou encore un *effet de surface*. Toutefois,

Deleuze cherche également à se démarquer, dans une perspective qui doit encore beaucoup au paradigme de la linguistique structurale, d'une conception exclusivement propositionnelle de la logique, qu'il attribue à la tradition analytique anglo-saxonne. Ce qui l'intéresse davantage, à travers la thématique de l'incorporel, c'est ce qu'on pourrait appeler « l'effectivité de l'expression », autrement dit la question de savoir comment le sens peut prendre effet à l'interface des propositions et des choses.

Onze ans plus tard, dans *Mille Plateaux*, sa position semble pourtant avoir évolué : la critique des divers « postulats de la linguistique » dirige Deleuze et Guattari sur le terrain de la *pragmatique*. La figure de l'incorporel comme « effet de langage » (Deleuze 1969, 88) qui caractérisait jusque-là l'expressivité linguistique semble laisser place à celle d'un acte de parole incorporel, dont le modèle trouve son origine dans la notion d'acte illocutoire élaborée par J. L. Austin. Nous souhaiterions analyser les conséquences d'une telle mutation conceptuelle, afin de préciser le rapport qu'entretient Deleuze à la philosophie du langage.

I. Sens-événement et expression : quel modèle pour la proposition ?

Si *Logique du sens* forme un jalon particulier dans l'œuvre deleuzienne, c'est à la fois parce qu'il s'agit du dernier ouvrage que le philosophe écrit avant sa rencontre avec Félix Guattari, mais aussi du premier dans lequel il se consacre directement au problème du langage. À la critique conjointe du bon sens et du sens commun développée dans *Différence et Répétition* (Deleuze 1968, 169-180) s'ajoute dorénavant l'objectif d'interroger l'émergence du sens comme fait linguistique à part entière.

C'est le concept stoïcien d'*incorporel* qui va servir de ressource pour l'élaboration de cette nouvelle théorie du sens. Deleuze s'inspire du célèbre commentaire d'É. Bréhier sur *La Théorie des incorporels dans l'ancien stoïcisme* (Bréhier 1997) pour en faire un usage à la fois ontologique et logique¹. Rappelons simplement que d'un point de vue ontologique², l'ancien stoïcisme fait la distinction entre d'un côté les corps

individuels, qui seuls existent réellement dans le monde, et de l'autre les incorporels (le temps, le vide, le lieu et le *dicible*), qui eux *subsistent* à partir des corps. Tout l'intérêt de la lecture de Bréhier est d'opérer un passage stimulant de la physique stoïcienne à la logique stoïcienne. Ce qui interpelle Deleuze dans une telle physique, c'est le « clivage tout nouveau de la relation causale » (Deleuze 1969, 15) qu'elle opère entre corps et incorporels, entre le niveau des existants et celui des événements. En vertu de leur réalité, seuls les corps peuvent agir ou pâtir, provoquer et subir des changements, c'est-à-dire entrer dans des mélanges. Mais corrélativement, en raison de leur individualité constitutive, ils ne peuvent être par eux-mêmes la cause de l'apparition de nouvelles propriétés dans d'autres corps. Selon la formule de Clément d'Alexandrie, « les causes ne sont donc pas causes les unes *des* autres, elles sont causes les unes *pour* les autres » de certains effets (Long & Sedley 2001, 379) :

Les choses qui sont causes les unes pour les autres le sont parfois des mêmes effets [...] comme dans le cas du couteau et de la chair : car le couteau est pour la chair cause du fait d'être coupée, et la chair est pour le couteau cause du fait de couper. (Long & Sedley 2001, 379)

Ainsi, lorsque le scalpel tranche la chair, il n'engendre pas en elle une nouvelle qualité, mais lui confère plutôt un « attribut » incorporel, l'événement de la coupure en tant qu'il ne peut s'exprimer que dans le langage. Les stoïciens font en effet la distinction entre le prédicat (*katègorèma*) et l'attribut (*sumbebèkos*), autrement dit le prédicat *réalisé*. Sur le plan des corps, il n'y a pour ainsi dire que des causes. Sur un autre plan, que Bréhier qualifie de « plan des faits », les événements qui arrivent aux corps « se jouent à la surface de l'être » (Bréhier 1997, 13) : autre manière de dire que la transitivité de ce que l'on appelle une *action* ne peut être appréhendée selon une description strictement physicaliste de la relation causale.

Or c'est justement ce plan des événements en tant qu'*effets de surface* qui constitue, pour Deleuze, le lieu ontologique d'une théorie du sens. Le sens, dit-il, « est toujours un *effet*. Non pas seulement un effet au sens causal, mais un effet au sens de "effet d'optique", "effet sonore", ou mieux effet de surface, effet de position, effet de langage » (Deleuze 1969,

88). La question est donc de savoir ce que signifie cette effectivité proprement linguistique. Dans la classe des incorporels, il en est un qui s'apparente spécifiquement au domaine du langage. Traduit le plus souvent par « dicible » ou « exprimable », le *lekton* a la particularité d'être de l'ordre de la logique, qui chez les stoïciens s'entend comme une logique de la proposition. Dans cette perspective, ce que l'analyse grammaticale cherche à décrire en parlant du dicible, c'est un rapport d'attribution entre une proposition et un état de chose. À première vue, il se pourrait donc qu'en mettant la proposition au centre de son analyse, le projet deleuzien d'une logique du sens entretienne certaines affinités avec la philosophie dite « analytique » du langage, telle qu'elle se développe dans le sillage des œuvres de G. Frege, de B. Russell ou encore du premier L. Wittgenstein.

Or il n'en est rien. Si Deleuze semble avoir eu accès à quelques-uns des textes fondamentaux de la tradition anglo-saxonne et leur accorder une certaine valeur dans *Logique du sens*, c'est finalement pour mieux s'en distancier. L'intitulé de la troisième série, « De la proposition », a de quoi dérouter, car ce qui intéresse d'abord la philosophie du langage dans la notion de proposition, c'est qu'elle constitue cette partie de l'énoncé capable de recevoir une valeur de vérité. Or l'enjeu de l'étude des propositions est moins pour Deleuze la question proprement logique des conditions d'attribution des valeurs de vérité d'un énoncé que celle de son sens, en tant qu'il peut parfois déroger à la bipartition du vrai et du faux.³

Tout le point est justement de chercher, au cœur de la proposition, ce qui échappe au domaine traditionnel de l'analyse logique. Force est de reconnaître que l'investigation deleuzienne du sens se rapproche davantage du champ de la linguistique structurale, telle qu'elle se déploie notamment dans l'œuvre d'É. Benveniste, que celui de la logique propositionnelle.

Considérons par conséquent la façon dont Deleuze conçoit le fonctionnement de ce qu'il appelle une proposition. Une proposition, explique-t-il, implique différents types de rapports. L'auteur en distingue principalement trois : rapports de *désignation*, de *manifestation*, et de *signification*⁴.

(1) Le premier type de rapport, aussi appelé rapport *d'indication*, renvoie à la capacité référentielle du déictique. L'influence qu'exerce à l'époque, sur Deleuze, la lecture des *Problèmes de linguistique générale* se fait ici particulièrement ressentir. Tout comme Benveniste dans « Les niveaux de l'analyse linguistique » (Benveniste 1980e), l'auteur souhaite fortement distinguer désignation et signification. La fonction de toute désignation est de relier une proposition à un état de chose correspondant. Les valeurs de ce rapport sont le vrai et le faux : une proposition sera dite vraie si la désignation d'un état de chose trouve dans le monde matière à remplissement, et fautive si ce remplissement fait défaut.

(2) Le second type de rapport concerne la relation de la proposition au locuteur dans l'ordre de la *parole*. Ici, c'est la théorie benvenistienne des « instances de discours » qui semble être à l'arrière-plan de ces considérations⁵. En effet, l'auteur confère à la *manifestation* un primat dans l'ordre de l'énonciation, semblant ainsi rejoindre le thème post-saussurien de l'actualisation de la langue : « On commence toujours dans l'ordre de la parole, mais non pas dans celui du langage, où tout doit être donné simultanément, d'un coup unique » (Deleuze 1969, 212), précise-t-il. Mais la *manifestation* renvoie également aux croyances et aux désirs de celui qui parle vis-à-vis de ce qu'il dit. Les valeurs de ce rapport ne sont plus le vrai et le faux, mais la véracité et la tromperie, autant de conditions de sincérité qui régissent la présence du locuteur à son énonciation.

(3) Le troisième type de rapport est le plus difficile à cerner, dans la mesure où il se tient au plus près de la notion de sens, sans pour autant s'y identifier. La dimension de la proposition que Deleuze nomme *signification* recouvre l'ensemble des rapports d'implication entre concepts qui règlent le système de la langue. Point de signification sans conditions de possibilité, pour un rapport signifiant entre concepts, d'être formulé dans une proposition. Les valeurs différenciées dans ce rapport ne sont donc plus simplement le vrai et le faux, mais le signifiant et l'absurde. La signification préside à toute désignation, car il n'existe rien de tel qu'une pure définition

ostensive, mais aussi à toute manifestation, car elle appartient l'ordre de la *langue*.

Deleuze ne confère pas pour autant à la langue une priorité absolue sur les autres dimensions, comme si la signification des signes linguistiques pouvait se structurer indépendamment du monde. La proposition décrit plutôt un cercle, qui va dans un sens de la désignation à la manifestation, puis à la signification, et dans l'autre de la signification à la manifestation, puis à la désignation. Aux trois dimensions identifiées vient s'en ajouter une quatrième, celle du *sens*, qui vient fendre le cercle de l'intérieur. Dès lors, ce que Deleuze s'efforce de formuler à travers la notion de sens s'étend aussi bien au-delà du champ de la logique que de celui de la linguistique.

Que peut donc bien recouvrir alors la notion de sens ? En référence aux stoïciens, mais aussi à la phénoménologie husserlienne, l'auteur renvoie le sens au domaine de l'*expression*. L'expression ne se confond ni avec la manifestation d'un vécu, ni avec la désignation d'un état de choses, ni avec la signification des concepts. Effet de surface, le sens ne peut surgir de la proposition elle-même, et pourtant ne peut subsister qu'en elle : « Inséparablement *le sens est l'exprimable ou l'exprimé de la proposition, et l'attribut de l'état de choses* » (Deleuze 1969, 34).

C'est que le modèle de la proposition dont s'inspire Deleuze est stoïcien. Autrement dit, il se situe à la croisée de la logique, de l'analyse grammaticale, et de l'ontologie. De ce point de vue, l'exprimé n'est pas ce qui se prédique d'un sujet, mais ce qui s'attribue directement à un état de chose. L'élément clef de l'attribution n'est pas le prédicat, distributeur de qualités, mais le *verbe*. C'est pourquoi, à la manière des Mégariques, un stoïcien préférera toujours user d'une formule infinitive ou participiale plutôt que d'une copule pour restituer l'événementialité du réel : on ne dira pas que l'arbre *est vert*, mais que l'arbre *verdoie* ; on ne dira pas que la neige *est blanche*, mais on parlera de *l'étant-blanc* de la neige. Deleuze repère ainsi dans le stoïcisme une alternative à la dualité aristotélicienne de la substance et de l'accident qui lui permet de raccorder la question du langage à une pensée du devenir.

La logique du sens prend forme sur le fond d'une métaphysique de l'événement.

Comment caractériser ce geste qui consiste à dégager un sens de la proposition à la manière des stoïciens, c'est-à-dire à abstraire l'exprimé de l'expression ? Deleuze entrevoit, dès 1968, le caractère problématique d'une telle opération. Dans *Différence et Répétition*, il signalait déjà le risque d'un dédoublement « fantomatique » de l'expression :

Le sens apparaît ici, à l'issue d'un des efforts les plus puissants de la logique, mais comme l'Inefficace, stérile incorporel, privé de son pouvoir de genèse. (Deleuze 1968, 202-203).

En effet, comme le met en lumière D. Lapoujade, la logique telle que l'envisage Deleuze s'intéresse à la genèse du sens, au problème de « savoir comment le sens advient au langage et aux choses dont il parle » (Lapoujade 2014, 114). Comment peut bien s'opérer cette genèse, si l'action et la passion sont étrangères au sens comme simple effet de surface ? *Logique du sens* ne cesse d'insister sur l'inévitable *stérilité* de l'exprimé. En tant que pur résultat, le sens devient un idéal impassible, un « dédoublement stérile », une « répétition sèche »⁶ (Deleuze 1968, 44), incapable d'engendrer quoi que ce soit. L'effectivité de l'exprimé ruine donc l'effectuation de l'expression elle-même. C'est pourquoi le sens ainsi conçu n'est qu'un *effet de langage*, au sens cette fois péjoratif d'un idéal inefficace.

D'où le souci de faire porter le structuralisme linguistique à sa limite, jusqu'au point où le non-sens devient une *quasi-cause* qui opère l'articulation des séries signifiantes et signifiées. Chez Deleuze, le non-sens n'est pas situé au-delà des limites du langage. Au contraire, c'est lui qui permet d'animer tout le langage de l'intérieur. Comme il le réaffirmera en 1972 à l'occasion d'un petit texte rédigé pour F. Châtelet, « À quoi reconnaît-on le structuralisme ? » (Deleuze 2002, 238-239)⁷, toute structure a besoin, pour s'actualiser et se mettre en mouvement, d'un élément *paradoxal*, une « case vide », un « objet = x » qui « manque toujours à sa place », à la manière de « l'objet *a* » de Lacan ou du « signifiant flottant » de Lévi-Strauss (Deleuze 1969, 50-56). Sans cet élément, c'est la notion de structure elle-même qui risque de s'effondrer, et avec elle, l'idée d'une logique de l'événement.

Or, c'est cette tension inhérente au modèle linguistique qui poussera Deleuze à abandonner conjointement les notions de sens et de structure à partir des années 1970. Il apparaît dorénavant inévitable de poser la question de l'effectivité du langage sur un autre plan, celui de l'acte de parole concret et réel, et non plus celui des effets de surface.

II. De l'effet de langage à la pragmatique des énoncés

La décennie 1970-1980 marque un tournant dans le traitement deleuzien de la question du langage. Progressivement, avec « Un nouvel archiviste » (Deleuze 1986, 11-30) puis *Kafka*⁸ (Deleuze & Guattari 2016, 29-50), ce n'est plus la proposition, mais l'énoncé qui se place au centre des préoccupations du philosophe. Loin d'être anecdotique, ce changement de vocabulaire engage un véritable renversement de perspective, si bien qu'en 1980, dans *Mille Plateaux*, l'énoncé devient pour Deleuze et Guattari « l'unité élémentaire du langage » (Deleuze & Guattari 2002, 95). Reprenant ainsi une formule de *L'archéologie du savoir*, les deux auteurs veulent souligner la dimension pragmatique de toute énonciation linguistique.

La lecture de l'ouvrage de Foucault s'avère en effet décisive pour Deleuze. En distinguant respectivement l'énoncé des modèles de la *proposition* et de la *phrase*, Foucault s'intéresse à quelque chose qui sort du cadre des analyses traditionnelles du langage. L'énoncé devient à ses yeux « l'unité élémentaire du discours » (Foucault 1969, 111). Mais l'individualisation des énoncés ne répond ni à un critère logique, ni à un critère dit « grammatical » ou linguistique. La question n'est plus tant celle de la *validité logique* de la structure propositionnelle, ou encore celle du *sens* de ce que l'on dit, que celle de savoir *ce que l'on fait avec des mots*, en accord avec la voie ouverte par les travaux de J. L. Austin. Foucault, qui découvre les leçons du philosophe anglais dès 1967 grâce à son collègue Gérard Deledalle⁹, accueille avec un certain enthousiasme ce nouveau mode d'analyse des énoncés, qu'il rapproche, sans pourtant l'y identifier, de la visée singulière de *L'archéologie*¹⁰ :

Demeure une dernière possibilité : au premier regard, la plus vraisemblable de toutes. Ne peut-on pas dire qu'il y a énoncé partout où l'on peut reconnaître et isoler un acte de formulation – quelque chose comme ce « *speech act* », cet acte « *illocutoire* » dont parlent les analystes anglais ? (Foucault 1969, 114)

Ce qui intéresse Foucault, puis Deleuze, dans le concept d'énoncé et dans la fonction énonciative, c'est cette dimension performative du langage, dont l'effectivité ne peut plus être séparée de l'acte qu'elle permet d'accomplir. Foucault devient ainsi aux yeux de Deleuze le fondateur d'une « nouvelle pragmatique » (Deleuze 1986, 18). Par l'intermédiaire du texte foucauldien, Deleuze et Guattari découvrent dès lors le potentiel d'une compréhension du langage en termes d'*actes de parole*.

En reconnaissant une valeur performative à l'énonciation, les auteurs de *Mille Plateaux* mesurent bien la portée du geste révolutionnaire d'Austin. Ce que le philosophe oxonien dénonce avant tout dans la philosophie du langage de son temps, c'est cette « illusion descriptive » (Austin 1975, 3) qui consiste à évaluer l'ensemble des énoncés linguistiques en termes de vériconditionnalité. Le repérage desdits énoncés *performatifs*, par opposition aux énoncés *constatifs*, a pour conséquence immédiate de remettre en question l'idée selon laquelle le langage ne servirait qu'à décrire des états de choses, ou à indiquer la présence d'un état mental dans la tête d'un locuteur idéal. Pour reprendre un des exemples fameux de *Quand dire c'est faire* (Austin 1975, 5), lorsque je prononce la phrase « Je baptise ce bateau le *Queen Elizabeth* » en brisant une bouteille contre la coque d'un navire, je ne suis pas en train de *décrire* ce que je suis en train de faire, ou d'*affirmer* que je le fais : je le *fais*.

La référence à Austin revêt dès lors d'une importance particulière pour *Mille Plateaux*. En considérant la parole comme une *action*, Deleuze et Guattari espèrent trouver une porte de sortie vis-à-vis du structuralisme, permettant d'abandonner les « postulats de la linguistique » qui se sont établis chez les héritiers de l'œuvre de Saussure. Il faut toutefois nuancer et souligner que c'est paradoxalement par l'intermédiaire des linguistes eux-mêmes, notamment grâce aux commentaires de Benveniste et de Ducrot, que l'œuvre d'Austin devient pour la première fois accessible à bon nombre de

philosophes français de l'époque. En faisant jouer les actes de parole contre la linguistique, du moins contre certains pré-supposés à l'œuvre au sein de la discipline telle qu'elle s'est instituée après la mort de Saussure, Deleuze et Guattari aspirent à l'idée d'une « pragmatique généralisée » (Deleuze & Guattari 2002, 99).

Le texte a donc une valeur polémique. Ce que la mise en lumière de l'acte de parole permet premièrement de contester, c'est cette idée que la fonction du langage serait de permettre une transmission d'information du locuteur au destinataire. Si l'on fait entrer dans la philosophie du langage des actes comme *promettre, donner des ordres, interroger, baptiser, etc.*, qui ne se réduisent pas à la transmission d'un simple code, on ne peut plus considérer que parler consiste uniquement à informer son interlocuteur d'un état de choses. Ce qui est contesté, c'est donc le caractère supposément *informatif* du signe linguistique.

Relisant le célèbre article de Benveniste sur la communication animale, Deleuze et Guattari pointent le danger d'indexer la supposée supériorité du langage humain sur une différence entre signe et signal (Benveniste 1980a). En effet, il ne suffit pas de dire que les abeilles ne possèdent pas le langage parce qu'elles ne savent pas retransmettre l'information qu'elles ont reçu ou répondre à l'émission d'un signal émis par la danse d'une de leurs congénères pour en déduire que la fonction première du langage doit être la communication par signes.

À cet égard, l'apprentissage du langage chez les humains n'est pas vraiment rendu possible par l'acquisition d'informations au sujet de la *langue*, mais est obtenu grâce à un véritable *dressage*. Le professeur des écoles ne transmet pas à ses élèves un contenu de sens lorsqu'il leur enseigne le langage. Il « enseigne », préfèrent dire Deleuze et Guattari, émet des « mots d'ordre » (Deleuze & Guattari 2002, 95-96), c'est-à-dire qu'il leur apprend les conditions d'un *usage* :

Les mots ne sont pas des outils ; mais on donne aux enfants du langage, des plumes et des cahiers, comme on donne des pelles et des pioches aux ouvriers. (Deleuze & Guattari 2002, 1979)

Or ce que la philosophie du langage ordinaire n'a cessé de mettre en lumière, au sein de la tradition analytique, c'est

précisément cette question de l'*usage*. Le langage n'est pas un instrument déjà tout fait que l'homme pourrait utiliser à loisir pour atteindre ses fins. On pourrait d'ailleurs s'amuser à relever une certaine parenté entre les images utilisées pour figurer l'apprentissage et celles qu'emploie L. Wittgenstein pour mettre en scène certains jeux de langage au début des *Recherches Philosophiques* (Wittgenstein 2005, 28-29)¹¹. Pour Austin comme pour Wittgenstein, un usage est toujours régi par un ensemble de *règles*, sans lesquelles une pratique donnée ne pourrait s'instituer. C'est justement l'apprentissage de cette normativité et la violence qui l'accompagne que Deleuze et Guattari veulent mettre en avant avec la notion de *mot d'ordre*, contre les idéalizations dont la linguistique structurale fait preuve en plaçant le fonctionnement de la signification du signe au premier plan de ses recherches.

Le second point que le concept d'acte de parole tend à mettre au jour, c'est l'irréductibilité de la *pragmatique* à toute sémantique de l'énoncé. Là encore, c'est Benveniste qui est visé. En effet, la manière dont Benveniste interprète la notion d'énoncé performatif ne pourrait pas être plus éloignée du projet austinien. Deleuze et Guattari rappellent à juste titre qu'il existe une différence entre un *énoncé performatif* et ce qu'Austin appelle un *acte illocutoire*. On se souvient que dans sa huitième conférence, le philosophe britannique revenait sur le partage initial posé entre performatif et constatif pour en mesurer l'inintelligibilité. Loin de constituer un simple aveu d'échec, l'impossibilité de trouver un critère sémantique ou grammatical suffisamment fiable permettant d'asseoir cette distinction pousse progressivement Austin à abandonner la notion d'énoncé performatif au profit d'une typologie des différentes formes d'actes pouvant être accomplis par la parole. Se distinguent ainsi trois dimensions ou aspects de l'énonciation permettant de décrire selon différents points de vue ce que nous faisons avec les mots : l'acte *locutoire*, qui consiste à *dire* quelque chose ; l'acte *illocutoire*, relevant de ce que l'on fait *en disant* quelque chose ; et l'acte *perlocutoire*, réalisé *par le fait* de dire quelque chose.

Benveniste refuse cette typologie, qu'il considère inutile à la pratique du linguiste. Pour lui, la singularité du

performatif est d'être essentiellement *sui-référentiel*. La force de ce type d'énoncés tiendrait donc simplement au fait que ces derniers font toujours référence à eux-mêmes :

Un énoncé est performatif en ce qu'il *dénomme* l'acte performé, du fait qu'Ego prononce une formule contenant le verbe à la première personne du présent : « *Je déclare* la session close » – « *Je jure* de dire la vérité ». Ainsi, un performatif doit nommer la performance de parole et son performateur. (Benveniste 1980d, 274)

Deleuze et Guattari ont très bien vu qu'en récusant ainsi la notion d'acte illocutoire et en s'en tenant à la distinction performatif/constatif, la sémantique benvenistienne a pour effet de « bloquer le performatif sur lui-même, en l'expliquant par des caractères sémantiques et syntaxiques particuliers » (Deleuze & Guattari 2002, 99). Benveniste refuse pour ainsi dire d'accorder à l'acte de parole sa teneur d'*acte* : il s'interdit justement de penser ce sans quoi l'acte de parole ne pourrait prendre effet, à savoir une forme d'hétérogénéité au domaine du purement linguistique¹². Selon une telle perspective, ce n'est pas sa *force* d'action, mais plutôt son *sens* d'acte qui expliquerait le fonctionnement de l'énoncé performatif. Dès lors, la *pragmatique* n'a aucune légitimité, pour Benveniste, à intervenir dans l'étude du langage.

En préférant parler d'*acte* illocutoire plutôt que d'*énoncé* performatif, Austin sortirait ainsi, selon l'analyse benvenistienne, du cadre *formel* de la linguistique. De ce point de vue, le linguiste ne s'émancipe pas véritablement de l'idée saussurienne selon laquelle la scientificité de la linguistique ne peut être gagée que sur l'étude scrupuleuse de la langue. Partant de cette idée, tout ce qui outrepassé les limites des sphères sémantiques et syntaxiques ne saurait faire l'objet d'une évaluation épistémologique sérieuse.

Or à la lecture de *Quand dire c'est faire*, il apparaît justement que la dimension pragmatique de l'activité de parole ne peut plus être considérée comme contingente, et ce pour deux raisons. D'une part, parce qu'en fonction des contextes, on peut accomplir des actes de parole très différents à l'aide d'une formule identique : « Je le jure » n'aura pas la même valeur selon que je le dis au tribunal ou en amour (Deleuze & Guattari 2002, 104). D'autre part, comme l'a montré Austin en

distinguant des performatifs « explicites » et des performatifs « implicites », on peut accomplir un même acte de parole à l'aide de deux formulations différentes : tout comme « Ferme la porte ! » peut équivaloir, dans certains contextes, à « Je t'ordonne de fermer la porte », les mots « Chien méchant », inscrits sur la pancarte d'une propriété privée, peuvent bien avoir la valeur d'un acte d'interdiction officiel.

La question se pose dès lors de savoir si nous pouvons expliquer la performativité linguistique uniquement à l'aide de critères strictement internes à l'étude de la langue. Aux yeux de Deleuze et Guattari, la pragmatique doit cesser d'être considérée comme le « dépotoir » de la linguistique (Deleuze & Guattari 2002, 91). Considérer, comme le fait Benveniste, que l'effectuation d'un performatif non explicite est uniquement permise par des conditions extérieures à l'énonciation, c'est présupposer que l'effectivité du dire repose uniquement sur le *sens* de l'énoncé en question. Or il n'est pas sûr qu'une telle frontière entre ce qui est ou non de l'ordre du langage puisse être ainsi tracée à partir de la notion de sens.

En dernier lieu, la notion de *speech act* signe pour Deleuze et Guattari le rejet définitif de la distinction langue/parole. Rappelons que pour Saussure, cette distinction avait pour finalité de circonscrire le domaine d'étude de la linguistique. Par son caractère essentiellement idiosyncrasique et singulier, la parole ne pouvait dès lors faire l'objet d'aucune étude systématique. C'est la langue en tant que *système* qui fournissait un champ d'analyse approprié pour les recherches du linguiste. Grâce aux méthodes de Saussure, il devient désormais possible pour les linguistiques de comprendre la formation des signes, non plus de manière simplement historique ou étymologique, mais de manière synchronique. La différenciation des éléments de la langue et leurs relations oppositives peuvent faire l'objet d'un traitement à caractère authentiquement scientifique. La combinatoire détermine alors le champ des rapports signifiants au sein d'une structure, car elle délimite un certain partage des possibles. Dès lors, la linguistique structurale aura tendance à exclure d'emblée toute question portant sur l'effectivité de la parole dans le monde, car son analyse porte en priorité sur la structuration des langues.

Or, comme l'explique O. Ducrot dans « De Saussure à la philosophie du langage », la véritable révolution qu'engendre la théorie des actes de langage relativement aux catégories de la linguistique saussurienne consiste précisément à s'émanciper du privilège historique accordé à la langue sur l'usage individuel de la parole :

On n'essaiera plus de dériver la force pragmatique de l'énonciation à partir du « sens » de l'énoncé ; tout au contraire on déclarera que cette force se surajoute à l'énoncé d'une façon imprévisible, et qu'elle n'a rien à voir par suite avec la langue, en quelque acception que l'on prenne ce terme. (Ducrot 1972, 18-19)

Les conditions pratiques de l'énonciation ne peuvent plus être reportées à l'extérieur du langage au motif qu'elles n'entreraient pas dans la sphère de la langue. Un des objectifs de Ducrot dans *Dire et ne pas dire* est de faire apparaître les normes pragmatiques de toute activité de parole, contre une interprétation sémantique ou syntaxique de la présupposition. Le linguiste développe une théorie des *significations implicites* ou *présupposés* extra-discursifs à l'œuvre dans l'acte de dire. Avec le *speech act*, le rapport entre l'énoncé et l'acte qu'il accomplit ne peut plus être considéré comme « extrinsèque » (Deleuze & Guattari 2002, 98), mais doit être conçu comme « immanent », « intrinsèque », « interne » à l'énonciation elle-même (Deleuze & Guattari 2002, 104), affirment Deleuze et Guattari. De ce fait, les deux philosophes refusent de déterminer *a priori* ce qui appartient ou non au champ linguistique. On est finalement bien loin des considérations de *Logique du sens* : en refusant toute priorité à ce qu'ils nomment la *signifiante*, en revalorisant l'aspect pragmatique de l'énonciation, et en récusant la distinction langue/parole, c'est la suprématie de la notion de sens elle-même qu'ils remettent en question.

Ces considérations ne sont pas sans conséquence sur le vocabulaire deleuzien de l'événement. On assiste, avec *Mille Plateaux*, à une refonte complète de la notion d'incorporel. Alors que dans *Logique du sens*, l'incorporel était qualifié comme un *effet* ou un *résultat*, il devient maintenant un *acte* qui *intervient* authentiquement dans le monde :

En exprimant l'attribut non corporel, et du même coup en l'attribuant au corps, on ne représente pas, on ne réfère pas, on *intervient* en quelque sorte, et c'est un acte de langage. (Deleuze & Guattari 2002, 110)

On ne parlera donc plus d'*effet de langage*, mais d'*acte incorporel*. L'effectivité du langage se mesure à sa manière d'instituer et de modifier des rapports mondains. En effet, dans certains contextes, l'invocation d'une formule linguistique peut transformer la situation des acteurs en présence, générer de nouvelles obligations, engendrer de nouveaux rapports de force. Comme l'explique Austin, il n'est pas question de dire qu'un mariage ou une promesse ne sont qu'une affaire de mots (Austin 1975, 8). Il va de soi que cette effectivité ne peut pourtant pas s'apparenter à celle d'une causalité réelle. Deleuze et Guattari tiennent toujours à cette différence entre d'une part les actions et passions des corps, et d'autre part les actes incorporels qui prennent effet dans le langage. À partir du moment où l'on envisage l'acte de parole comme un *acte* et non comme une *action*, il faut préciser que celui-ci produit parfois instantanément son effet, sans en être pour autant la cause. Or cette immanence de l'effet à l'acte est justement le trait essentiel de ce qu'Austin choisit d'appeler l'*illocutoire*.

Deleuze conserve donc la notion d'événement incorporel, mais en modifie sensiblement la teneur. L'écart que le langage institue vis-à-vis de la relation causale ne concerne plus véritablement le *sens* comme couche idéelle de l'expression. Ce qui autorise encore à parler d'événement, c'est cette part de l'activité linguistique que représente l'*illocutoire*. Or, comme nous allons le voir, la force de l'*illocutoire* réside dans le fait qu'il est révélateur du caractère essentiellement *social* du langage.

III. La place du social dans le langage : la pragmatique comme « politique de la langue »

Comment rendre compte de cette part de normativité inhérente à nos pratiques linguistiques ? Une première manière de l'envisager serait de la concevoir en termes communicationnels, en l'appuyant sur une condition d'intersubjectivité préalable à toute énonciation. D'une certaine

manière, c'est la voie que suivra Benveniste, en souhaitant réintégrer « la subjectivité dans le langage » (Benveniste 1980b, 258) : la linguistique benvenistienne, dans l'importance qu'elle accorde à « la langue en tant qu'assumée par l'homme qui parle » (Benveniste 1980b, 266), est une étude du *discours*. Sa condition réside dans la possibilité, pour toute communication linguistique, de s'établir dans un rapport intersubjectif entre locuteur et allocutaire. Or Deleuze et Guattari ne sauraient se satisfaire d'une telle prérogative. En faisant porter la fonction du langage sur la communication d'idées, d'intentions ou de sentiments, on court le risque de réduire en définitive la normativité des actes de parole à une linguistique du *sujet* d'énonciation. À leurs yeux, le premier postulat de la linguistique repose ainsi non seulement sur le caractère *informationnel* du signe, mais corrélativement sur toute conception exclusivement *communicationnelle* de l'activité de parole. Dans cette perspective, Deleuze et Guattari préféreront la démarche d'O. Ducrot à celle de Benveniste :

Oswald Ducrot a développé les raisons qui l'amènent à renverser le schéma de Benveniste : ce n'est pas le phénomène de sui-référence qui peut rendre compte du performatif, c'est l'inverse, c'est « le fait que certains énoncés sont socialement consacrés à l'accomplissement de certaines actions », c'est ce fait qui explique la sui-référence. (Deleuze & Guattari 2002, 99)

Ce qui fait qu'un énoncé peut permettre d'accomplir un acte de parole, ce n'est pas la référence à son contenu, mais simplement le fait qu'il soit socialement admis que son énonciation vaut, dans certaines circonstances, comme l'effectuation d'une action. Pour Ducrot, la force pragmatique de l'énoncé est donc délimitée par un ensemble de normes qui ont valeur « d'obligation sociale » (Deleuze & Guattari 2002, 100)

Sur ce point, les deux auteurs se démarquent encore davantage que Ducrot de toute approche « communicationnelle » ou « intentionnaliste » de la pragmatique, et se révèlent étonnamment très proches d'Austin. En effet, à la différence de l'interprétation qu'en feront par exemple P.F. Strawson ou P. Grice, l'œuvre d'Austin ne cesse d'insister sur la nécessaire *conventionalité* des actes de parole. Il n'est donc point question de céder ici à la tentation d'une lecture subjectiviste de

l'effectivité du langage en termes d'intention. Ce qui fait que les mots « Je promets » constituent véritablement une promesse, ce n'est pas l'intention que le locuteur aurait de la tenir en son for intérieur, mais bien tout un ensemble de conventions sociales dédiées à cet effet. D'où l'attention décisive à toutes les manières dont un acte de parole peut échouer, c'est-à-dire déroger aux normes d'effectuation d'une pratique conventionnellement réglée¹³. Les conditions constitutives de l'acte de parole en tant qu'*acte* ne dépendent pas des sentiments ou intentions du locuteur, mais de la nature irréductiblement conventionnelle de l'acte lui-même. La notion d'acte illocutoire possède donc une normativité quasi *juridique* ou *institutionnelle*.

Il serait toutefois risqué d'assimiler trop vite la position guattaro-deleuzienne au conventionnalisme austinien. Un des motifs qui poussent Deleuze à se méfier de la philosophie du langage ordinaire, c'est justement le risque d'une conception instrumentaliste du conventionnel ou de la convention. Il est clair que les contours de la notion de convention restent relativement flous dans le texte austinien. Les auteurs de *Mille Plateaux* semblent partager l'opinion selon laquelle subsisterait une forme d'illusion contractualiste dans cet appel à la conventionalité des normes régissant nos actes de parole (Deleuze & Guattari 2002, 103). Pour eux, on ne passe pas du fait au droit par l'instauration d'un simple contrat, comme semblait le suggérer également Saussure¹⁴, mais par l'instauration d'un véritable « régime de signes » (Deleuze & Guattari 2002, 106). En réalité, dans cette perspective, le problème n'est pas seulement de *pragmatiser*, mais également de *politiser* la linguistique.

Selon Deleuze et Guattari, un champ social n'est pas une totalité homogène, et l'origine du langage ne peut être trouvée dans un simple accord conventionnel. À cet égard, il faut reconnaître que la figure de Benveniste ne sert pas uniquement de repoussoir aux auteurs de *Mille Plateaux*. Deleuze et Guattari ne souhaitent pas révoquer en bloc le travail du linguiste, mais plutôt encourager un renouvellement de ses intuitions principales en direction d'une « politique de la langue » (Deleuze & Guattari 2002, 105).

En témoigne le détournement, habilement identifié par G. Sibertin-Blanc, de « l'appareil formel d'énonciation » benvenistien en « agencement collectif d'énonciation » par la pragmatique guattaro-deleuzienne (Sibertin-Blanc 2016, 311-312). Ce qui intéressait Benveniste dans le fonctionnement des pronoms personnels, c'est la manière dont certains signes « vides », comme les pronoms *je* et *tu*, peuvent définir des *instances de discours*, c'est-à-dire des places énonciatives qui s'encodent dans la langue. Dans une certaine mesure, c'est la langue elle-même qui déterminait pour le linguiste les traits formels de toute énonciation. Ce qui compte désormais avec la notion d'*agencement*, pour ainsi dire, c'est moins la place du *je* ou du *tu* comme variables d'énonciation dans un discours, que celle du « *ON* », en tant que multiplicité nécessairement hétérogène et impersonnelle¹⁵.

On relèvera également l'importance accordée dans *Mille Plateaux* aux *circonstances* de l'énonciation. Deleuze et Guattari soulignent à juste titre que le rapport entre un acte illocutoire et son contexte n'est pas de l'ordre d'une relation externe ou indexicale. Il ne s'agit pas de concevoir l'énoncé comme une réalité linguistique indépendante qui pourrait s'évaluer différemment selon les circonstances dans lesquelles on le place. Si elles la mettent bien en rapport avec un extérieur, les circonstances sont en quelque sorte immanentes à la langue elle-même. Elles dégagent ainsi des *variables d'expression* dans un régime de signes et déterminent la place énonciative des agencements collectifs (Deleuze & Guattari 2002, 104). N'importe qui peut bien prononcer les mots « Je décrète la mobilisation générale », mais encore faut-il pouvoir disposer d'une certaine *autorité* afin de réaliser par là un acte illocutoire authentique. Tout le monde ne peut pas faire usage du langage de la même manière et avec les mêmes droits.

Deleuze et Guattari choisissent par conséquent de mettre en lumière les rapports de force qui structurent l'usage de la langue. En premier lieu, c'est le concept de *mot d'ordre* qui va permettre une telle réinterprétation de l'illocutoire en direction d'une nouvelle pragmatique. Ce qu'il faut entendre par *mot d'ordre* ne renvoie pas à une catégorie déterminée d'énoncés, par exemple ceux formulés à l'impératif. Les auteurs

de *Mille Plateaux* désirent passer de la notion de *commandement* à celle de *mot d'ordre*, à la manière dont Austin passe dans son texte de la notion provisoire de performatif à celle d'acte de parole, c'est-à-dire par un changement radical de perspective sur l'énonciation. Comme l'explique G. Sibertin-Blanc :

Il s'agit de retravailler la catégorie du performatif (les actes que l'on effectue en les énonçant) et plus généralement celle de l'illocutoire (les actes que l'on effectue en parlant) pour fonder l'universalité du rapport de pouvoir dans les pratiques discursives. Deleuze et Guattari en attendent un nouveau concept de « mot d'ordre », désignant, non un type d'énoncés particuliers, mais le rapport synthétique et nécessaire d'un énoncé quelconque avec un acte de pouvoir ou de contre-pouvoir. (Sibertin-Blanc 2018, 9)

Sous cet angle, le rapport entre l'énoncé et l'acte qu'il permet d'accomplir ne peut plus être conçu comme un rapport d'*identité*, expliquent les deux auteurs, mais plutôt comme un rapport de *redondance*. À l'image des journaux qui nous disent ce qu'il « faut » penser en fonctionnant par *redondance* plutôt qu'en informant véritablement leurs lecteurs, les mots d'ordre nous dictent la façon dont il « faut » parler, sans nous véhiculer pour autant des informations sur l'usage du langage. Le mot d'ordre est donc en premier lieu un « marqueur de *pouvoir* » (Deleuze & Guattari 2002, 96).

Avec la notion de *mot d'ordre*, Deleuze et Guattari cherchent, nous semble-t-il, à contrecarrer la neutralité de l'illocutoire austinien. En conséquence, l'idée de pragmatique implique chez eux un déplacement majeur par rapport à la théorie des actes de parole. Nous souhaiterons donc préciser les conséquences qu'un tel revirement peut avoir sur la manière dont on peut penser la question de l'effectivité du langage.

Comment accorder à la fois une forme de réalité politique, économique et historique aux actes de parole et en mesurer le caractère nécessairement incorporel ? *Mille Plateaux* est une œuvre qui veut se montrer sensible aux différentes façons dont le langage peut faire *événement*, c'est-à-dire provoquer des « transformations incorporelles » (Deleuze & Guattari 2002, 103) dans un champ social donné : la sentence du magistrat, en tant qu'événement de langage, fait de l'accusé

un condamné, et transforme irrévocablement sa situation. La pensée de l'événement comme *acte*, dans sa distinction avec le domaine de l'action, avait par conséquent pour visée de mettre en lumière cette réalité effective du pouvoir des mots.

Deleuze et Guattari inventent le concept de « *mass-media act* » (Deleuze & Guattari 2002, 103) pour décrire ces mutations juridiques, sémiotiques, politiques qui peuvent s'attribuer aux divers corps d'une société (au sens large dans lequel on parle de corps politique, de corps moral, etc.). Pour illustrer ce point, ils imaginent le cas d'un détournement d'avion : si la menace du pirate qui brandit son arme ainsi que l'exécution des otages constituent bien en un sens de véritables *actions*, par contraste, le changement qui fait du passager un otage, du « corps-avion » un « corps prison » (Deleuze & Guattari 2002, 103), serait de l'ordre d'une transformation incorporelle qui prend effet de façon instantanée et opère un bouleversement politico-sémiotique à même les corps en question.

La dimension événementielle de l'acte de parole que veulent mettre en avant Deleuze et Guattari s'intègre ainsi dans un réaménagement général de toutes les sciences humaines. L'histoire et l'économie doivent prendre en compte la valeur desdits *mots d'ordre* dans la description des processus historiques et des mutations économiques. D'où l'importance accordée aux dates, comme celle du *20 novembre 1923*, qui renvoie selon eux à un acte de langage singulier, celui du *décret* qui mis fin à l'inflation dans le pays en stipulant la fin du reichsmark et l'instauration d'une nouvelle monnaie en Allemagne (Deleuze & Guattari 2002, 103). Deleuze et Guattari veulent ainsi insister sur la place des énoncés dans la structuration des phénomènes économiques et sociaux.

La notion même de *mot d'ordre* renvoie à l'origine aux énoncés marxistes et léninistes qui ont influencé le cours de la révolution soviétique. Deleuze et Guattari racontent par exemple comment le slogan de la Ière Internationale marxiste, « Prolétaires de tous les pays, unissez-vous ! » a précipité et encouragé la formation d'une véritable classe prolétarienne comme agencement collectif d'énonciation, là où le prolétariat n'était pourtant pas encore donné comme corps politique à part

entière. Avec Lénine et le mot d'ordre révolutionnaire de 1917 « *Tout le pouvoir aux soviets!* » c'est une nouvelle transformation incorporelle qui s'institue, recombinaison et redéfinissant les coordonnées du « Parti » à venir, avant même que celui-ci ne se pose comme sujet d'énonciation¹⁶ :

[À] la faveur d'une rupture avec les sociaux-démocrates, Lénine invente ou décrète encore une autre transformation incorporelle, qui dégage de la classe prolétarienne une avant-garde comme agencement d'énonciation, et va s'attribuer au « Parti », à un nouveau type de parti comme corps distinct, quitte à tomber dans un système de redondance proprement bureaucratique. [...] Le 4 juillet exactement, fini le pouvoir aux Soviets. On peut assigner toutes les circonstances extérieures : non seulement la guerre, mais l'insurrection qui force Lénine à fuir en Finlande. Reste que, le 4 juillet, s'énonce la transformation incorporelle, avant que le corps auquel elle s'attribuera, le Parti lui-même, soit organisé. (Deleuze & Guattari 2002, 105-106)

Contrairement à direction empruntée par P. Bourdieu, qui dans *Ce que parler veut dire* (Bourdieu 1982) remobilise à son tour le concept de *mot d'ordre* à l'encontre de l'illocutoire austinien, Deleuze et Guattari ne réduisent pas la force des actes de parole à des conditions nécessairement sous-jacentes et externes au langage¹⁷. L'important pour eux est au contraire de comprendre le rôle que jouent ces énoncés au cœur même des infrastructures, c'est-à-dire la manière dont les mots d'ordre orientent et réaménagent le cours de l'histoire.

Est-ce à dire que l'effectivité du langage est du même ordre dans le cas des slogans fondateurs du marxisme et dans celui de la sentence du magistrat ? C'est ici qu'on trouvera le véritable point de rupture entre les aspirations deleuziennes et philosophie du langage ordinaire. Rappelons que l'énoncé « Je vous déclare coupable » n'a valeur de sentence que parce qu'une certaine pratique, celle de rendre des jugements, est pour ainsi dire *déjà* instituée et reconnue dans le champ social. C'est pour cette raison que son effet illocutoire peut être immanent à l'acte de parole qui le produit. Il y aurait en effet comme une présence de l'institution à l'œuvre dans le dispositif austinien d'évaluation des actes illocutoires, qui ne semble, à première vue du moins, pas intégralement compatible avec la contingence impliquée par les changements historiques et sociaux.

En assimilant le pouvoir des mots à celui du mot d'ordre, Deleuze et Guattari semblent toutefois oblitérer la distinction fondamentale soulignée par Austin entre les dimensions *illocutoire* et *perlocutoire* de l'énonciation. En disant « je te promets de faire les courses demain » à mon conjoint, j'accomplis en effet un acte, à savoir un acte de *promettre* ou *une promesse*. Mais je peux également le *faire rire*, le *surprendre*, voire même lui *faire peur*, s'il considère par exemple qu'il y a quelque chose de suspicieux dans une telle résolution. Ces effets perlocutoires peuvent être produit intentionnellement ou non par ma parole, mais ils sont dans tous les cas contingents précisément, explique Austin, parce que non-conventionnels (Austin 1975, 103). Or c'est bien de ces transformations-*là* dont veut nous parler *Mille Plateaux*, celles qui n'interviennent pas simplement à la surface des corps, mais qui se jouent dans « l'interpénétration de la langue avec le champ social et les problèmes politiques » (Deleuze & Guattari 2002, 116). C'est donc en s'écartant du modèle conventionnaliste de l'illocutoire qu'une approche politique de la pragmatique est finalement rendue possible.

En traitant l'acte de langage comme un *événement*, Deleuze et Guattari ont en réalité élargi l'espace dans lequel se distribuent les effets de la parole, au risque peut-être de perdre ce qui faisait la rigueur des intuitions d'Austin. La question qui demeure est donc de savoir si cette extension réussit à proposer une réelle alternative à la philosophie du langage ordinaire, ou si cette dernière contenait déjà en elle de quoi penser l'effectivité de l'expression.

NOTES

¹ Cf. également son œuvre de référence, « Chrysippe et l'ancien stoïcisme » (Bréhier 1951).

² Il faudrait plutôt, comme le fait P. Aubenque, parler de « tinologie » plutôt que d'ontologie stoïcienne, car pour les stoïciens le genre suprême ne s'identifie pas à celui de l'être mais avec celui du « quelque chose », *tî*, dans lequel rentrent à la fois les corps et les incorporels. Cf. (Aubenque 1991, 365-385).

³ C'est une des raisons pour lesquelles Deleuze s'intéresse autant à la théorie de l'objet d'A. Meinong (Meinong, 1999).

⁴ Il semble particulièrement difficile de déterminer avec clarté la source d'une telle tripartition. Nous rejoignons ici les remarques de François Dosse, qui

relève que cette distinction s'appuie sur le travail de Benveniste (Dosse 2009). Si la différence entre *désignation* et *signification* semble être directement attribuable à Benveniste, la notion de manifestation nous semble néanmoins être potentiellement identifiable à celle dont parle Husserl au début des *Recherches Logiques*, lorsqu'il différencie spécifiquement *expression* et *manifestation* (Husserl 1993). Il est probable que Deleuze ait donc mêlé dans ce passage des références tirées à la fois de la phénoménologie et de la linguistique.

⁵ On remarquera que Deleuze fait explicitement référence à la théorie des « embrayeurs », dont il reconnaît la force explicative (Benveniste 1980b).

⁶ Deleuze considère que ce problème constitue l'un des principaux paradoxes du sens, qu'il dénomme « paradoxe du dédoublement stérile ou de la réitération sèche » (Deleuze 1969, 44-45).

⁷ Cf. en particulier les pages 258-255. Cf. aussi : (Deleuze 1969, 50-56).

⁸ Parmi les trois critères définitoires d'une « littérature mineure », Deleuze et Guattari renvoient aux potentialités des « agencements collectif d'énonciation », concept qui, comme on le verra, réapparaît de façon centrale dans *Mille Plateaux*.

⁹ Sur le rapport qu'entretient alors Foucault à la philosophie analytique, voir l'éclairante mise au point de J. Benoist dans « Des actes de langage à l'inventaire des énoncés » (Benoist 2016).

¹⁰ Il faut souligner que ce rapprochement entre Foucault et Austin a néanmoins ses limites, dans la mesure où le premier insiste lui-même (non sans ambiguïté) sur l'irréductibilité de la notion d'énoncé à un « acte de formulation » comme le *speech act*. Comme le montre J. Benoist, les réserves de Foucault portent explicitement sur le fait qu'« il faut souvent plus d'un énoncé pour réaliser un *speech act* », comme si l'énoncé s'identifiait dorénavant à la *phrase*, dont on avait pourtant pris soin de le distinguer. Cf. (Benoist 2016, 15)

¹¹ Il n'y a toutefois aucun lieu de spéculer sur une réelle influence de Wittgenstein sur Deleuze. Ce dernier ne semble avoir eu connaissance de la philosophie wittgensteinienne que par ouï-dire. De manière générale, il faut reconnaître que son hostilité à l'égard de la philosophie analytique repose en grande partie sur un manque de curiosité et de nombreux préjugés, plutôt que sur une réelle confrontation aux textes.

¹² Sur le sujet, nous renvoyons à l'excellent article d'Antoine Janvier & Julien Pieron, « "Postulats de la linguistique" et politique de la langue - Benveniste, Ducrot, Labov » : les deux auteurs expliquent comment, chez Benveniste, l'acte de langage est abordé non pas comme un *acte* mais selon un certain *sens d'acte*, c'est-à-dire indépendamment de ses effets, à travers le cadre strictement interne de la langue, qui en détermine le sens au sein d'une structure de relations intersubjectives.

¹³ Austin marque bien la différence entre les différents types d'infélicités qui peuvent affecter les performatifs, et distingue deux grands genres de conditions pour qu'un performatif soit déclaré « heureux » : selon les conditions *A-B*, si la procédure invoquée n'existe pas ou si elle est mal exécutée, ou encore si les circonstances spécifiques de son emploi sont inappropriées, l'acte sera déclaré *nul et non avenue* ; selon les conditions *I*, qui

ont trait à la sincérité et à l'engagement du locuteur, on ne dira pas que l'acte est vide, puisqu'il a justement eu lieu, mais qu'il constitue un *abus* de procédure. Prononcer solennellement les mots « oui je le veux » sans être à l'autel ou à la marie, ce n'est pas vraiment se marier : les circonstances étant inappropriées, l'acte de mariage est considéré comme « vide ». En revanche, promettre alors que l'on n'a pas l'intention de tenir sa promesse, c'est, *abuser* de l'institution de la promesse : l'acte, bien qu'insincère, a bel et bien été effectué, et il est essentiel qu'il puisse m'être imputé. Cf (Austin 1975, 14-17)

¹⁴ Nous remercions A. Janvier & J. Pieron d'avoir mis en lumière avec finesse le lien entre le conventionnalisme de Ducrot et le contractualisme de Saussure dans leur article. Cf. (Janvier & Pieron 2010, 156).

¹⁵ On relèvera la parenté entre cette désobjectivation de la position énonciative et la démarche foucauldienne. Cf. les remarques de Deleuze au sujet des modes impersonnels de l'énonciation chez Foucault (Deleuze 1986, 17).

¹⁶ Sur l'analyse léniniste du mot d'ordre de 1917, et sur la reprise qu'en font Deleuze et Guattari, on se reportera à l'article très éclairant de G. Sibertin-Blanc paru récemment dans la revue *META*, « Pour introduire la rumeur en pragmatique : performatif et politiques de la voix après Benveniste » (Sibertin-Blanc 2018, 12-16), ainsi qu'au texte source de Lénine, « À propos du mot d'ordre » (Lénine 1970, 198-205). Sibertin-Blanc clarifie l'influence de Lénine sur la conception gattaro-deleuzienne du mot d'ordre en trois points principaux : le cas du mot d'ordre met en lumière « l'intervention du langage dans les corps » à travers les transformations incorporelles qu'il institue dans le champ politique et social ; son ancrage directement politique et pratique remet en question une conception trop consensuelle, ou comme nous avons essayé de le formuler, « contractualiste », de la convention, son contexte et ses conditions d'effectivité relevant d'une situation où « l'institution réciproque du pouvoir des mots et du pouvoir politique est mise en crise » ; enfin, point particulièrement intéressant que nous n'avons pas exploité dans cet article, en faisant jouer le cas du mot d'ordre révolutionnaire contre la théorie des actes de parole, Deleuze et Guattari réintroduiraient la question de la temporalité et de la voix au cœur même de cette pragmatique renouvelée.

¹⁷ En deux mots, Bourdieu reproche à Austin de ne pas tenir compte des rapports d'autorité et de domination qui déterminent la possibilité d'une performance linguistique dans le champ social.

REFERENCES

Aubenque, Pierre. 1991. « Une occasion manquée : la genèse avortée de la distinction entre l' "étant" et le "quelque chose" ». In *Etudes sur le Sophiste*, 365- 85. Naples: Bibliopolis.

Austin, John Langshaw. 1975. *How to Do Things With Words*. 2nd éd. J.O Urmson & M. Sbisà. Cambridge (MA): Harvard University Press.

Benoist, Jocelyn. 2016. « Des actes de langage à l'inventaire des énoncés ». *Archives de Philosophie* 79 (1): 55- 78.

Benveniste, Émile. 1980a. « Communication animale et langage humain ». In *Problèmes de linguistique générale*, 56- 62. Paris: Gallimard.

_____. 1980b. « De la subjectivité dans le langage ». In *Problèmes de linguistique générale*, 258- 66. Paris: Gallimard.

_____. 1980c. « La nature des pronoms ». In *Problèmes de linguistique générale*, 251- 57. Paris: Gallimard.

_____. 1980d. « La philosophie analytique et le langage ». In *Problèmes de linguistique générale*, 267- 76. Paris: Gallimard.

_____. 1980e. « Les niveaux de l'analyse linguistique ». In *Problèmes de linguistique générale*, 119- 32. Paris: Gallimard.

Bourdieu, Pierre. 1982. *Ce que parler veut dire: l'économie des échanges linguistiques*. Paris: Fayard.

Bréhier, Émile. 1951. *Chrysippe et l'ancien stoïcisme*. Paris: Presses universitaires de France.

_____. 1997. *La Théorie des incorporels dans l'ancien stoïcisme*. Paris: Vrin.

Deleuze, Gilles. 1968. *Différence et répétition*. Paris: Presses Universitaires de France.

_____. 1969. *Logique du sens*. Critique. Paris: Les Éditions de Minuit.

_____. 1986. « Un Nouvel archiviste ("L'archéologie du savoir") ». In *Foucault*, 11- 30. Paris: Les Éditions de Minuit.

_____. 2002. *L'île déserte: textes et entretiens 1953-1974*. Sous la direction de David Lapoujade. Paris: Les Éditions de Minuit.

Deleuze, Gilles, et Félix Guattari. 2002. *Mille plateaux*. Paris: Les Éditions de Minuit.

_____. 2016. *Kafka: pour une littérature mineure*. Paris: Les Éditions de Minuit.

Dosse, François. 2009. *Gilles Deleuze et Félix Guattari: biographie croisée*. Paris: La Découverte.

Ducrot, Oswald. 1972. « De Saussure à la philosophie du langage ». In *Les actes de langage: essai de philosophie du langage*, de John R. Searle, 7-34. Paris: Hermann.

Foucault, Michel. 1969. *L'archéologie du savoir*. Paris: Gallimard.

Husserl, Edmund. 1993. *Recherches logiques. T. II : Recherches pour la phénoménologie et la théorie de la connaissance*. Trad. fr. par Hubert Élie, Arion Lothar Kelkel & René Schérer. Paris: Presses Universitaires de France.

Janvier, Antoine & Pieron, Julien. 2010. « “Postulats de la linguistique” et politique de la langue - Benveniste, Ducrot, Labov ». *Dissensus*, n° 3: 138- 63.

Lapoujade, David. 2014. *Deleuze, les mouvements aberrants*. Paris: Les Éditions de Minuit.

Lénine, Vladimir. 1970. « À propos des mots d'ordre » (Juillet 1917). In *Œuvres*, t. 25. Paris et Moscou : Éditions Sociales/Éditions du Progrès.

Long, Anthony Arthur & Sedley, David N. (éds). 2001. *Les philosophes hellénistiques. II, Les stoïciens*. Trad. fr. par Jacques Brunschwig et Pierre Pellegrin. Paris: Flammarion.

Meinong, Alexius. 1999. *Théorie de l'objet (1904); présentation personnelle (1921)*. Trad. fr. par Marc Buhot de Launay. Paris: Vrin.

Sibertin-Blanc, Guillaume. 2006. « Politique et clinique : recherche sur la philosophie pratique de Gilles Deleuze ». Thèse de doctorat en philosophie. Lille: Université Charles de Gaule, Lille 3.

_____. 2018. « Pour introduire la rumeur en pragmatique : performatif et politiques de la voix après Benveniste ». *META : Research in Hermeneutics, Phenomenology and Practical Philosophy* X(1) : 7-32.

Wittgenstein, Ludwig. 2005. *Recherches Philosophiques*. Trad. fr. par Françoise Dastur, Maurice Elie, Jean-Luc Gautero, Dominique Janicaud, et Élisabeth Rigal. Tel. Paris: Gallimard.

Anaïs Jomat, agrégée de philosophie, achève actuellement son doctorat à l'Université Saint-Louis, Bruxelles. À la croisée de la philosophie du langage et de la philosophie de l'action, ses recherches portent sur le rapport entre l'intentionnalité dans l'action et le concept de vouloir dire, la notion d'expression, ou encore les liens entre langage et institutions. À partir de l'œuvre de J.L. Austin, d'E. Anscombe et de S. Cavell, son travail s'interroge plus précisément sur les différentes manières dont un acte de parole peut être qualifié d'in-intentionnel. Elle a récemment publié « L'objet intentionnel au prisme de la grammaire chez E. Anscombe » (Cahiers Philosophiques, Vrin, 2019) ; « Les malheurs du perlocutoire : une approche par l'excuse » (Mare & Martin, 2021, à paraître) ; « How not to Have Done Things with Words : performatifs et atténuatifs » (Vrin, 2021, à paraître).

Address:

Anaïs Jomat
Centre Propéro – Language, Image et connaissance
Université Saint-Louis, Bruxelles
Boulevard du Jardin Botanique 43,
1000, Bruxelles
Email: anaïs.jomat@usaintlouis.be